comité "Pour une liaison ferroviaire rapide entre le Haut et le Bas"

Initiative législative populaire cantonale
"Pour une liaison ferroviaire rapide entre le Haut et le Bas"

Les électrices et électeurs soussignés, faisant application des articles 98 et suivants de la loi sur les droits politiques du 17 octobre 1984, demandent par voie d'initiative :

Le financement, la réalisation et mise en service avant 2025 d'une liaison ferroviaire rapide reliant Le Locle à Neuchâtel. Son temps de parcours sera de moins de 17 minutes entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, avec une cadence possible à 15 minutes.

Loi sur les droits politiques (du 17 octobre 1984)
Art. 101 [1] L'électeur doit apposer de sa main lisiblement sur la liste ses nom, prénoms, date de naissance et adresse, et signer.
[2] Il ne peut signer qu'une fois la même initiative.
[3] Celui qui appose une signature autre que la sienne, qui signe pour un tiers ou qui, intentionnellement, signe plus d'une fois est punissable (art. 282 du code pénal suisse).

Sont électrices et électeurs en matière cantonale :
a) les Suissesses et les Suisses âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans le canton ;
b) les Suissesses et les Suisses de l'étranger du même âge et qui sont inscrits dans le registre électoral d'une commune du canton en vertu de la législation fédérale ;
c) les étrangères et les étrangers du même âge qui sont au bénéfice d'une autorisation d'établissement et qui ont leur domicile dans le canton depuis au moins cinq ans.

Commune de : Feuille N° :

Nom	Prénoms	Date de naissance	Adresse	Signature

Renvoyez rapidement, même incomplète à : **Association - Le Haut veut vivre - 2300 La Chaux-de-Fonds**

L'autorité communale soussignée atteste que les ..... signataires ci-dessus sont électrices et électeurs en matière cantonale.

....., le .....

Sceau Communal

Au nom du Conseil communal
(signature du président ou d'un membre du Conseil)

Echéance du dépôt de l'initiative : 19 avril 2013

Les personnes ci-dessous forment le comité d'initiative et sont habilitées à retirer cette dernière, par une décision prise à la majorité (art. 111 de la Loi sur les droits politiques du 17 octobre 1984).
Aline Girardbille, Rue de Bel-Air 20, 2300 La Chaux-de-Fonds; **Florian Mahon,** Rue de la Côte 29, 2400 Le Locle; **Yves Moser,** Rue des Combettes 2, 2300 La Chaux-de-Fonds; **José Perret,** Clos-à-Bec 4, 2314 La Sagne; **Christine Chalard,** Rue du Nord 3, 2300 La Chaux-de-Fonds; **Armin Kapetanovic**, Rue du Doubs 137, 2300 La Chaux-de-Fonds; **Adrien Gygax,** Rue Jardinière 29, 2300 La Chaux-de-Fonds; **Oriah Kaspi**, Rue du Nord 61, 2300 La Chaux-de-Fonds; **Fabian Thiébaud**, Dentellières 16, 2400 Le Locle; **Yann Dubois**, Rue Sophie-Mairet 14, 2300 La Chaux-de-Fonds; **Robin Erard,** Rue de Bel-Air 20, 2300 La Chaux-de-Fonds;

le *haut* veut *vivre!*

Trois villes reliées par un réseau ferroviaire performant !

Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds en moins de 17 minutes !

Un départ possible toutes les 15 minutes !

Vous ne rêvez pas, ceci n'est pas le Transrun. Il s'agit du rêve de milliers de citoyens.

C'est l'histoire d'un canton qui veut vivre au 21ème siècle, mais qui subit un réseau ferroviaire vétuste du 19ème siècle...

Surchargé aux heures de pointe, inconfortable et lent, ce réseau sans avenir incite des milliers de pendulaires à prendre leur voiture et à engorger nos villes.

La société actuelle exige que nous nous déplacions, faisons-le alors dans les meilleures conditions possibles.

Peu importe le trajet emprunté, nous demandons une liaison ferroviaire Haut-Bas efficace, cadencée, rapide, permettant aux trains les plus récents d'y circuler et fonctionnelle avant 2025.

Connecter efficacement le réseau ferroviaire national aux Montagnes neuchâteloises, qui accueillent plus de 30'000 places de travail, et lui garantir l'attractivité qui lui manque encore... ce n'est rien d'autre qu'une question de survie.

Si le Haut veut vivre, c'est aussi pour le bien du Bas

www.lehautveutvivre.ch